

RETRAITE ET SURLOYERS

Les associations départementales Indecosa-CGT sont régulièrement sollicitées par des locataires disposant d'un logement social, qui, dans l'année qui suit leur départ en retraite, se voient contraints de régler des surloyers qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros. INDECOSA-CGT appelle députés et sénateurs à modifier la loi.



Les multiples ravages de la crise énergétique

La crise énergétique produit au cœur glacé de l'hiver ses effets dévastateurs. Elle déchiquète les budgets des plus fragiles. La violence du choc a renchéri brutalement l'accès à l'alimentation, le prix des déplacements, la facture du chauffage. Cette crise de l'énergie alimente et se nourrit d'autres crises, sanitaire, humanitaire, climatique, alimentaire...





À l'attention de Monsieur Bruno LE MAIRE,
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique.

Télédéc 151 139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12

Montreuil, le 21 novembre 2022.

Objet : Suite à votre demande : candidatures appel à projets.

Monsieur le Ministre,

Le CNC s'est réuni le lundi 7 novembre en visioconférence avec une partie des associations de consommateurs dans le cadre d'un appel à projets, la CLCV et L'UFC que choisir ayant choisi de ne pas y participer. Cela fait suite aux recommandations formulées par la cour des comptes pour « tenter » de renforcer les rapports avec la DGCCRF et le mouvement consommateur qui s'étaient distendus depuis plusieurs années.

Si nous n'avons pas de commentaires spécifiques sur ces recommandations, c'est au sujet de la méthode utilisée que nous avons des observations à formuler.

En effet, l'appel à projets est un domaine très spécifique qui nécessite un savoir-faire et qui ne supporte pas les approximations. Programmer une réunion d'information le 7 novembre pour une clôture des candidatures au 25 novembre n'est pas réaliste, à moins que vous ne soyez déjà dans le circuit et que vous ayez travaillé sur le dossier bien à l'avance.

INDECOSA-CGT est membre d'une association européenne et nous connaissons bien les arcanes du principe des appels à projets et tout cela n'est pas très sérieux. De plus les représentants du ministère à cette réunion n'ont pas été très convaincants sur les tenants et aboutissants de la démarche. On nous a parlé d'une expérimentation qui en appelle d'autres sans plus de détail. Enfin, sur le rapport à venir avec les subventions aux associations c'est le « flou artistique ». Cela

fait des années que nous nous prenons de plein fouet des baisses de subventions et on nous demande à chaque fois de nous adapter aux circonstances ce qui n'est pas tenable et qui nous paraît totalement injustifié tant la tâche est devenue importante. L'INDECOSA-CGT est une association de consommateurs qui accompagne un public majoritairement issu des couches populaires de notre société et il est important de ne pas oublier tous ceux que nous surnomons maladroitement les « invisibles ».

À la lumière de ces nombreuses incertitudes matérielles, techniques et programmatiques nous n'avons pas souhaité présenter de « projets » et nous le regrettons.

Nous sommes aussi très attachés à un consumérisme pluriel et vivant qui s'enracine au cœur des territoires et surtout qui répond aux besoins des personnes.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pour INDECOSA-CGT
Christian KHALIFA, Président.



LE COMMENTAIRE D'INDECOSA-CGT

Dès la fin de la réunion en visioconférence organisée par LA DGCCRF,* Indecosa-CGT a souhaité réagir par écrit. Cette lettre interroge directement le ministre de l'Économie qui a la charge du portefeuille ministériel de la consommation sur le bien-fondé d'un « appel à projet » bâclé aux contours flous et qui sert un peu trop facilement de justificatif aux préconisations de la cour des comptes sur la situation du consumérisme en France. Pour avoir fait de nombreux appels à projets avec des partenaires divers, Indecosa-CGT sait par expérience qu'il faut de nombreux mois pour la gestation d'un projet et qu'une simple trame écrite

en toute hâte n'est guère crédible à moins d'avoir été dans la confiance bien en amont... A travers ce courrier, nous rappelons également le rôle essentiel joué par les associations au cœur des territoires notamment dans l'aide aux personnes prises dans la spirale de l'exclusion. Enfin il est essentiel de rappeler que nous sommes des militants au service d'une consommation responsable et durable et pas des « sous-traitants » chargés de prêter la bonne parole.

Mi-décembre, Indecosa-CGT a rencontré le sous-directeur de la DGCCRF en charge du secteur consommériste. Nous avons rappelé notre attachement aux

trois piliers de la consommation que sont l'INC**, les CTCR*** et les associations de consommateurs consolidés par une DGCCRF forte en termes de moyens de contrôle. Nous revendiquons la transparence totale : dans les subventions, dans les désignations de représentants des associations et dans toutes les instances. Indecosa-CGT est reconnue aujourd'hui par les consommateurs, elle doit avoir sa juste place dans les institutions.

Arnaud Faucon

* Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes

** Institut national de la consommation

* Centre technique régional de la consommation

LES ROUAGES DÉMOCRATIQUES FORTEMENT GRIPPÉS !



Souhaiter la bonne année avec plein de bonnes choses à la clé est la grande tradition des vœux, que ce soit pour nos proches, nos collègues, les institutions et leurs représentants. Pourtant, cette année 2023 nous interroge sur de nombreux points, en particulier ce concept qui paraît tellement évident dans un pays dit démocratique, celui du « vivre ensemble ».

En effet, si le fronton de nos mairies arbore toujours fièrement les valeurs « liberté, égalité, fraternité », il n'en reste pas moins que des vents contraires soufflent sur notre démocratie. En premier lieu, nous pouvons citer nos institutions qui sont victimes de dérives autocratiques : utiliser le controversé article 49-3 à 10 reprises en quelques mois pour faire passer des lois sans vote suscite un véritable malaise dans toute la société. Sommes-nous encore en République ? s'interrogent bon nombre de citoyens. Assiste-t-on à une dérive monarchique ? Si la question paraît exagérée, elle s'insinue de fait dans les esprits. Dans le microcosme de la consommation, les associations ne sont pas épargnées. Des budgets qui fondent comme neige au soleil avec à la clé des restructurations à marche forcée, des réunions institutionnelles presque inexistantes, très dirigistes et univoques : « Désormais vos subventions seront conditionnées en partie par des appels à projets que nous choisirons... » À cela s'ajoute une dématérialisation tous azimuts sans aucune étude d'impact digne de ce nom. Des transferts de compétences d'un ministère à un autre sans discussions préalables. Tout s'additionne dans cette soustraction de droits et rien ne semble arrêter cette fuite en avant... Si les associations souffrent terriblement de cette situation, que dire de ceux qu'elles sont censées défendre et qui se retrouvent de plus en plus livrés à eux-mêmes. Attention tout de même à ne pas franchir la ligne rouge, comme disait Daniel Balavoine lors d'une émission de télévision restée célèbre : Prenez garde le désespoir est mobilisateur !

Arnaud Faucon
Secrétaire national

**L'ÉQUIPE DU IN VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ANNÉE 2023,
ENGAGÉE, MILITANTE ET SOLIDAIRE**

ACTUALITÉ	P.2
Courrier à Bruno Le Maire	
RÉGION	P.4
Indecosa-CGT 18. Un vote à la hauteur des espérances	
FORMATION	P.5
Se former pour comprendre et aider	
RÉGION	P.6
Usine d'incinération de Strasbourg-Sénerval : une pollution inquiétante	
ÉCONOMIE	P.7
Philippe Antoine : « Est-il bien judicieux d'acheter des fraises à Noël ? »	
DOSSIER	P.8-13
Les multiples ravages de la crise énergétique	
FICHE PRATIQUE	P.14
Tarifs réglementés : gardons la main	
ACTION	P.15
Indecosa-CGT appelle députés et sénateurs à modifier la loi sur les surloyers	

AGENDA

18-19 janvier	Bureau national
6 au 10 février	Collectif formation
15-16 février	Bureau national
2 mars	Formation découverte Indecosa-CGT 80
9 et 10 mars	Conseil d'administration national
12 avril	Rencontre nationale des représentants des usagers dans la santé

DES OUTILS POUR VOUS INFORMER

Ne ratez pas ces nouveautés qui vous permettront d'être mieux informés sur l'actualité Conso'.

Un compte sur le réseau social Instagram, «Consommaction»@Indecosacgt va permettre de diffuser nos actualités et prises de position auprès d'un large public, notamment les plus jeunes. Une chaîne pubique Telegram (<https://t.me/indecosa>) permet à toute personne le souhaitant d'être immédiatement informée.

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr. Site : www.indecosa.fr
Directeur de la publication, Rédacteur en chef : Christian Khalifa • Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Indecosa-CGT 18

UN VOTE À LA HAUTEUR DES ESPÉRANCES

Le 2 décembre à France Loire et le 13 décembre à Val de Berry ont eu lieu les élections des locataires HLM pour élire leurs représentants au Conseil d'Administration de chacun des bailleurs sociaux du Cher.

Gonzales (nouvel administrateur).

- SA HL France-Loire - 3 sièges d'administrateurs locataires : 36,23 % des voix et 1 siège à Indecosa-CGT 18 : Michèle Deneuil (nouvelle administratrice).

Un résultat à inscrire dans l'important travail collectif des équipes de campagne...

La campagne Indecosa-CGT 18 pour ces élections HLM 2022 a eu pour «fil rouge» la rencontre sur le terrain, le contact avec les habitants autour d'initiatives diversifiées (assemblées de locataires, création d'amicales affiliées à Indecosa-CGT 18, tentative de barnum aux pieds d'immeubles (problèmes météo), rendez-vous aux permanences...).

Par ailleurs, sans l'implication exceptionnelle des équipes de campagne sur le terrain (pas assez nombreuses il faut bien le dire...), Indecosa-CGT 18 n'aurait pas pu réaliser une telle campagne avec des objectifs aussi ambitieux, que celui de s'adresser aux quelques 20 000 locataires HLM dans les 151 communes du département pour les appeler à voter et faire voter Indecosa-CGT 18. Cela a été fait et les résultats sont là ! Bravo !

Que ces militant.e.s soient vivement remerciés pour le temps donné, les kilomètres avalés et les heures passées à «débattre» dans les communes, les quartiers, les rues jusqu'aux boîtes aux lettres des locataires HLM, boîtes aux lettres pas toujours faciles d'accès...

Dorénavant, il reviendra à la Commission Logement Habitat-CGT 18 et au conseil d'administration d'Indecosa-CGT 18, de procéder à l'analyse approfondie des résultats de ces élections, de la campagne Indecosa-CGT 18 avec ses points forts et ses points faibles, de tirer les enseignements utiles pour notre activité quotidienne sur le terrain avec les locataires HLM et de préparer le temps venu les élections de 2026 ! ■

Indecosa-CGT 18

Avec 42% des voix, c'est une belle victoire pour l'association et tous les locataires.



D.R.

An nouveau, ces scrutins 2022 – les élections ayant lieu tous les 4 ans – ont placé Indecosa-CGT 18 comme première association des locataires dans notre département avec 42 % des voix exprimées en moyenne.

C'est une belle victoire pour tous les locataires HLM qui ont porté, par leur vote, leur confiance à l'Indecosa-CGT 18, mais également une vraie reconnaissance de l'activité menée par nos militantes avec les habitants dans les quartiers et de l'action de nos élu.e.s, de nos représentant.e.s des locataires dans les instances HLM (conseil d'administration, conseil de concertation locative, commissions...).

Examinons quelques données chiffrées de cette «cuvée» 2022...

- 19 497 locataires inscrits, soit 2 803 locataires de moins qu'en 2018 (22 300). Il faut préciser que ce différentiel d'habitants est exclusivement dû à la vente du patrimoine de France-Loire après 2018 de l'Allier, la Creuse, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.
- 2 308 locataires votants, soit 1 758 votants en moins qu'en 2018 (4 066).
- 12 % de taux de participation contre 18,27 % en 2018, ce taux est celui enregistré au plan national.

Nous maintenons le même nombre d'élue.e.s qu'en 2018... Indecosa-CGT 18 réalise un excellent score à l'OPH Val-de-Berry 47,59 % des voix (près de 2 points de plus qu'en 2018) et à France Loire 36,23 % des voix (plus de 15,60 % qu'en 2018).

Indecosa-cgt 18 obtient 3 élu.e.s :

- OPH Val-de-Berry : 47,59 % des voix et 2 sièges à Indecosa-CGT 18 : Claudie Henry (administratrice sortante) et Guy

À l'exemple d'Indecosa-18, Indecosa-CGT est véritablement une association de terrain, présente et revendicative. A l'heure où nous mettons sous presse, les élections ne sont pas terminées, elles vont se dérouler pour certaines jusqu'à fin janvier. Le seul élément dont nous pouvons être sûrs aujourd'hui, ce sont les conditions catastrophiques de ce vote. Retrouvez sur <http://indecosa.fr/election-des-representants-des-locataires-2/>

La déclaration d'Indecosa sur les conditions de ce vote

Nous allons prendre le temps d'analyser chaque résultat, puis accueillir et former nos élus pour être en mesure d'exercer cette responsabilité pour et avec les locataires

Suivez l'activité d'Indecosa-CGT sur le site <http://indecosa.fr/>

Christian khalifa

Formation Découverte d'INDECOSA-CGT

SE FORMER POUR COMPRENDRE ET AIDER



UNE RICHE JOURNÉE DE FORMATION DANS LE VAUCLUSE

Le 22 novembre 2022, Indecosa-CGT 84 a organisé une journée de formation « Découverte d'Indecosa » à Sorgues en Vaucluse. 22 stagiaires ont participé à cette journée animée par François Bilem et Muriel Duenas, secrétaires nationaux en charge de la Formation pour Indecosa National.

C'était la possibilité de découvrir les domaines d'intervention et champs d'actions tant au niveau national que départemental. L'expérience a été profitable et enrichissante pour tous les stagiaires grâce à de nombreux échanges interactifs. Les stagiaires issus de syndicats et UL ont apprécié les apports et pris la mesure de ce que notre association syndicale pouvait amener et renforcer le lien à l'organisation syndicale, tant par la résolution de litiges personnels que par les revendications des secteurs de la vie quotidienne qui impactent les salariés.

La nécessité de renforcer également par l'investissement de camarades l'association départementale qui ne peut répondre aux sollicitations par manque de militants disponibles.

La formation-présentation d'Indecosa, qui complète et approfondit ce début de connaissances, se déroule sur 5 jours à Courcelle, et pourrait être organisée en département/région si cela correspond à une demande locale.

Des remerciements particuliers à Frédéric Laurent, secrétaire général de l'UD-CGT 84 et Patricia Tejas, pour la région CGT PACA, Thierry Ménard, secrétaire de l'UD-Gard, qui se sont rendus disponibles malgré un agenda chargé, et qui ont passé la journée avec nous pour Indecosa.

Des pistes de travail et d'actions en commun sont à envisager.

Un sincère remerciement au syndicat CGT de la SEPR pour le prêt gracieux de leur salle au Parc du CE à Sorgues. ■

Muriel Duenas,

Présidente Indecosa-CGT 84

Notre formation Découverte d'Indecosa-CGT est désormais disponible ! Après la mise au point de notre formation de 5 jours (Présentation d'Indecosa-CGT), qui revient sur tous les enjeux qui touchent notre association de consommateurs, nous avons besoin d'un outil plus court, à l'intention de celles et ceux qui veulent comprendre les grands traits de notre organisation.

A destination des personnes qui nous rejoignent et qui souhaitent donner un peu de leur temps afin de faire vivre nos structures départementales, comme des adhérent.e.s qui veulent en apprendre plus, cette formation d'une journée, découplable en 2 demi-journées fournira tous les éléments nécessaires à ces attentes.

Comprendre le consumérisme français

Testée à Montreuil, Sorgues et Nîmes, elle a réuni des militant.e.s déjà impliqué.e.s et des responsables de structures syndicales (UL, UD et même Comité Régional), comme des syndiqué.e.s souhaitant simplement en savoir plus sur Indecosa, mieux comprendre son rôle et son utilité dans la société actuelle. Toutes et tous en sont reparti.e.s pleinement satisfait.e.s.

La formation explique les grands traits du paysage consumériste français, met en relief les spécificités de notre engagement syndical, les grands enjeux auxquels nous devons faire face actuellement, ou encore les outils dont nous disposons. Elle laisse une large place à la présentation des besoins locaux ainsi qu'aux particularités de l'association départementale accueillante.

Un kit « clé-en-main » sera bientôt mis à disposition de l'ensemble des associations départementales. Pour les premières sessions, le Collectif Formations Indecosa répondra au mieux de ses capacités à toute demande d'intervention.

Notre outil de formation progresse, il nous faut désormais l'appui de toutes et tous pour le faire vivre dans les territoires. ■

Collectif formation



Usine d'incinération des ordures ménagères de Strasbourg – Sénerval

UNE POLLUTION INQUIÉTANTE MALGRÉ LES ALERTES

En 2010, l'unité Sénerval est placée en délégation de service public auprès du groupe Séché. Les incidents ne cessant de se multiplier, les enquêtes qui en découlent font le constat d'une présence d'amiante (pourtant connue de longue date) mais également de celle massive de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, classés substances Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques – CMR).

En 2016, le site est fermé pour remise aux normes. Un investissement d'argent public de plus de 220 millions d'euros est réalisé. Les travaux vont durer deux ans. En 2021, un an après la réouverture de l'unité, Indecosa-CGT 67 reçoit des informations plus qu'inquiétantes sur ce site. Nous découvrons alors des sacs entiers de REFIOM entreposés un peu partout dans l'usine, voire même en tas au sol, au contact des eaux de pluie, des couloirs noyés de particules CMR, des conduites « réparées » avec du chatterton (qui n'avait pas résisté aux pressions ni aux poussières), d'images des moniteurs de contrôle des fours indiquant clairement de larges périodes de surpression (interrogé à ce sujet, un spécialiste de la question nous assurera que cette situation pourrait mener à l'explosion du four, menaçant la survie de tout ce qui se trouverait dans les 15 mètres autour, assortie de larges projections de poussières CMR)... Sans parler de multiples témoignages de pratiques tout aussi hallucinantes pour les usagers que nous sommes.

Aucune réponse concrète

En octobre 2020, nous adressons un courrier à l'Eurométropole de Strasbourg, à la Mairie de Strasbourg, au Groupe Séché et à l'usine Sénerval. Côté prestataire, la réponse est rapide et se résume par « *Soyez assurés que Sénerval s'inscrit dans une démarche de progrès continu, qui vise à analyser les retours d'expériences et mettre en place les actions correctives chaque fois que cela est nécessaire.* » Les autorités publiques mettront deux mois à nous répondre, sur le mode « *Nous nous en remettons aux autorités de contrôle* » (DIRECCTE et DREAL).

Aucune des questions soulevées dans notre courrier n'obtiendra de réponse concrète. Et toutes les structures vers lesquelles nous nous tournerons, à l'exception d'une seule, nous opposeront un silence assourdissant...

Début novembre, sort un article de Rue89 (média local) titré « *Alertée, la Dreal découvre des cendres hautement cancérigènes partout dans l'incinérateur de Strasbourg* ».

Rappelons ici ce qui se trouvait dans nos courriers de 2021,



en dehors de notre alerte sur le stockage de ces résidus : Est-il vrai que la délégation de service public signée par l'Eurométropole implique que les travaux lourds soient laissés à la charge de la communauté, incitant par là même le délégataire (quel qu'il soit) à ne pas effectuer de travaux sur les problèmes légers, pour ne pas avoir à en supporter le coût ?

De lourds dysfonctionnements

Est-on vraiment certain que les riverains et les salariés ne s'exposent à aucun risque de type CMR lié à l'activité de l'usine ? Comment le garantir si des REFIOM traînent un peu partout au gré du vent et des eaux de pluie ?

Est-il seulement possible qu'il soit de façon récurrente, bien plus fréquemment que d'ordinaire, fait recours à des explosifs dans les fours pour libérer les canalisations des poussières accumulées, et ce alors que le four n'est pas à l'arrêt ?

Qu'y-a-t-il de vrai dans l'affirmation que, faute de moyens, la quasi totalité des camions de déchets ne fasse pas l'objet de contrôles ce qui fait qu'on retrouve régulièrement des substances interdites voire dangereuses dans les fosses ?

Est-il seulement imaginable que les journaux de logs de pression démontrent clairement qu'il y a de lourds dysfonctionnements, mais que personne ne semble s'en inquiéter ?

Un an s'est écoulé. Une année inutile. Une année toxique pour toutes celles et ceux qui y auront été exposés. Une année dont ils seront en droit de réclamer des comptes auprès des responsables. ■

Des cendres hautement cancérigènes ont été retrouvées dans l'incinérateur. Malgré les courriers et les enquêtes journalistiques, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce jour.

Interview

PHILIPPE ANTOINE : « EST-IL BIEN JUDICIEUX D'ACHETER DES FRAISES À NOËL ? »

Philippe Antoine est au sein de la CGT et d'Indecosa un spécialiste de l'économie circulaire, de la gestion des déchets et du développement durable. Il fait le point pour notre magazine de l'acuité de ces enjeux.

IN : Comment définir l'économie circulaire par opposition à l'économie linéaire ?

Philippe Antoine : Je compare souvent l'économie circulaire au cycle de la nature. Les feuilles de l'automne forment le terreau qui nourrira la végétation de la saison suivante. L'économie circulaire nous invite à cesser de jeter en pure perte ce que nous prélevons sur la planète. Dès la conception du produit, il faut penser à sa fin de vie et à le remettre dans le cycle qui nous permettra sa réutilisation. J'ajoute que réduire les gaspillages n'empêche pas d'augmenter la production de bien-être. Une économie sobre en ressources, de proximité, collaborative permet à chacun de disposer de produits de qualité et de services générateurs de mieux-être.

IN : Dans sa définition de l'économie circulaire, l'Ademe retient sept piliers (1). Partages-tu cette approche ?

P. A. : Tout à fait. Mais j'y ajoute deux notions à mes yeux importantes : la proximité et la dignité humaine au travail. Concernant la proximité, nous devons penser la production au regard des besoins locaux pour nous libérer au maximum des contraintes du transport. La relocalisation est un enjeu majeur dans la crise que nous traversons, même si les échelles peuvent être différentes, locales, régionales, nationales... notre monde n'a plus le choix. Sur la dignité au travail, j'ai souvent dénoncé et combattu dans les instances où j'ai siégé – comme le Conseil national des déchets – le recours dans les centres de tri de déchets à une main-d'œuvre effroyablement précarisée, des personnes en réinsertion recrutées sur des contrats de six mois. Et ce scandale dure depuis plus de 25 ans alors que des emplois pérennes seraient indispensables pour accomplir sur les trieries un travail qui exige toujours plus de compétences avec l'industrialisation des process.

IN : Ne doit-on pas s'interroger sur des évolutions nécessaires dans la manière d'accéder à des produits ou à des services ?

P. A. : La mode crée les besoins et nous enjoint de posséder des objets de marque ou les plus récents. La voiture, par exemple, reste le moyen de s'identifier socialement. Mais quand on voit le nombre de véhicules surdimensionnés qui ne répondent à aucun besoin, il faut s'interroger. A-t-on toujours besoin de plusieurs voitures par famille ?



D.R.

Ne pourrait-on pas les partager ? Dans mon quartier, on a tous une tondeuse ou une perceuse. Ne faudrait-il pas privilégier l'usage plutôt que la possession d'un outil, une source infinie de gaspillage ? Ne serait-il pas préférable dans de nombreux cas de vendre le service lié au produit plutôt que le produit lui-même, alors que l'on exploite des matières premières pour construire des appareils en masse. Cette société de consommation n'est pas responsable. Nous devrions promouvoir une économie de la fonctionnalité et de biens durables. D'autant plus que les besoins à satisfaire ne sont pas que matériels, ils sont avant tout humains. On manque par exemple d'emplois d'aide à la personne, un besoin non satisfait.

IN : Le consommateur peut-il faire bouger les choses ?

P. A. : Les comportements évoluent. On l'a vu par exemple avec les sacs plastiques qui ont disparu des grandes surfaces. C'est la démonstration que quand l'opinion évolue, on peut changer des choses. On pourrait multiplier ce type d'exemple et se demander s'il est bien judicieux d'acheter à Noël des fraises qui viennent du bout du monde ? Les Amap, c'est extraordinaire, mais insuffisant pour couvrir tous les besoins. Il nous faut penser au niveau de chaque localité le plan d'occupation des sols et la relance des productions agricoles en proximité. À Indecosa, nous n'avons pas de solutions toutes faites mais nous pouvons avancer tous ensemble pour les trouver, ce qui nous oblige aussi à agir sur nos modes de vie. ■

Propos recueillis par Philippe Haumont

(1) Recyclage, extraction-exploitation et achats durables, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage.

« Cette société de consommation n'est pas responsable. Nous devrions promouvoir une économie de la fonctionnalité et de biens durables. »



Philippe Antoine est président d'Indecosa Alpes-de-Haute-Provence. Ancien président d'Indecosa national et secrétaire de l'Union Départementale CGT 04.

Les multiples ravages de

La crise énergétique produit au cœur glacé de l'hiver ses effets dévastateurs. Elle déchiqûte les budgets des plus fragiles. La violence du choc a renchéri brutalement l'accès à l'alimentation, le prix des déplacements, la facture du chauffage. Cette crise de l'énergie alimente et se nourrit d'autres crises, sanitaire, humanitaire, climatique, alimentaire...

12 millions de précaires énergétiques traversent en France la saison hivernale peu ou pas chauffés, piégés cette année par une vague de froid qui avait été pourtant anticipée...

On l'oublie trop souvent, le froid tue. Une enquête du *Lancet* ⁽¹⁾ a montré que 8,5 % des décès dans le monde (9 % en Europe) étaient dus à des températures trop basses. The Economist chiffre de son côté à 185 000 le nombre de décès européens supplémentaires pour cause de froid quand l'hiver est rude, à 79 000 quand il est plus clément ⁽²⁾.

En France, l'ampleur de cette crise énergétique prive de plus en plus de personnes des droits humains aussi élémentaires que celui de se nourrir, de se loger, de se chauffer à bonne température ou simplement de se déplacer pour se rendre à son travail. Ou les oblige à choisir les uns au détriment des autres. Dans des situations financières précarisées par la brutale augmentation de tous les prix, les choix sont cornéliens. 62 % restreignent leurs déplacements, 47 % coupent périodiquement le chauffage, 34 % renoncent à soigner certaines maladies ⁽³⁾. Selon l'Insee, les prix de l'alimentation avaient augmenté en octobre de 12 % par rapport à l'année précédente (mais de 34 % pour les légumes frais !), les prix de l'énergie de 19,1 % (mais de 49 % pour les combustibles solides, de 34 % pour le gaz).

L'explosion de la facture énergétique

Résultat : les soupes populaires font le plein partout. Le Secours catholique a révélé que déjà en 2021, 7 millions de Français y avaient eu recours, 10 % de la population ! Près de 1 Français sur trois ne s'alimente plus du tout pendant une ou plusieurs journées entières pour pouvoir payer l'essentiel, nourrir les enfants, régler le loyer. Un Européen sur quatre se déclare en situation précaire. Pour offrir de bonnes conditions de vie à ses enfants, un

sur deux se prive sur la santé ou l'alimentation ⁽⁴⁾. On sait depuis longtemps qu'il existe un lien fort entre la hausse des prix de l'énergie et l'augmentation du prix des produits alimentaires. Une étude irano-japonaise de 2018 ⁽⁵⁾ a montré que plus de 64 % de la variabilité du prix de l'alimentation était imputable aux mouvements des prix du pétrole. Le système alimentaire mondial représente à peu près le tiers de la demande totale en énergies. En Europe, le quart de la production énergétique se destine à l'alimentation. Intimement liées, crise énergétique et crise alimentaire ne sont pas des chocs transitoires. Elles interrogent directement un modèle de production alimentaire trop dépendant des énergies fossiles et remettent en cause les méthodes d'exploitation des sols, les façons de cultiver, de transformer, de transporter, de refroidir et de distribuer.

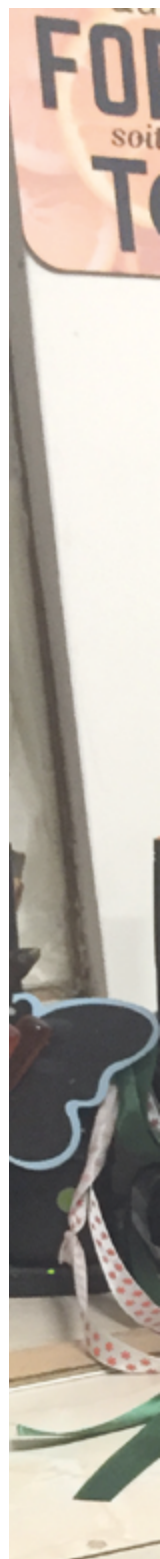
Les paradoxes du prix de l'électricité

Les factures des différents types de chauffage – électricité, gaz, fioul ou bois – ont toutes explosé. La dérégulation du marché de l'énergie, qui date de 2007, en est la première cause, bien avant la guerre en Europe, comme l'illustre l'exemple du gaz. C'est lui qui donne le tempo et joue un rôle d'entraînement. Le prix du gaz sur les marchés a par exemple augmenté en Europe de 155 % entre août 2021 et août 2022 avec un TTF ⁽⁶⁾ passé de 27 à 339 euros avant de redescendre à moins de 100 € trois mois plus tard. Une fluctuation hiératique qui s'explique notamment par l'intensité des phénomènes purement spéculatifs liés au TTF. C'est dans ce contexte plus qu'incertain que le tarif réglementé de vente (TRV) du gaz sera totalement supprimé en juillet 2023. Comme pour l'électricité, un bouclier tarifaire est censé contenir à hauteur de 15 % la hausse du prix de l'énergie en 2023 (y compris pour le gaz malgré la disparition du TRV, selon le projet de loi de finance 2023). Mais 15 %, c'est encore considérable quand le précédent bouclier avait tout bonnement gelé le prix gaz et plafonnée à 4 % la hausse des tarifs de l'électricité. De plus, en l'absence de ciblage, le bouclier tarifaire va protéger mieux les plus aisés sans réellement soulager les plus fragiles.

Les tensions sur la fourniture d'électricité s'expliquent

... Suite page 10

« Les crises unissent leurs forces pour laisser sur le carreau les plus fragiles »



la crise énergétique



... Suite de la page 8

quant à eux par un cumul de facteurs parmi lesquels pèse notamment le vieillissement d'un parc nucléaire français dont 32 réacteurs sur 56 étaient encore à l'arrêt au mois d'août, près de 1 sur 2. Mi-décembre, 16 réacteurs restaient inutilisables. Pèse aussi lourdement le retard dramatique pris par la France à investir dans les énergies renouvelables qui est en queue de peloton européen avec 19,3 % de la consommation finale (60 % en Suède) malgré un objectif de 23,7 % en 2023. Ajoutons aux raisons de ces tensions dans la fourniture d'électricité la fermeture depuis 2017 de centrales fuel et charbon et l'intensité d'une spéculation qui profite d'un marché en forte tension depuis la sortie du pic de la crise Covid : le cocktail est explosif.

Enfin (et surtout) le mécanisme de fixation du prix européen de l'électricité sur les marchés de gros alourdit considérablement le prix final du kilowattheure. La technique dite du *merit order* établit un prix du mégawattheure en fonction de celui de la dernière centrale de production appelée pour répondre aux besoins. Ce que l'on appelle aussi le coût marginal. Un principe qui entend favoriser le recours aux énergies les moins chères en premier, moins émettrices de CO₂ (le CO₂ alourdit le prix final). Du coup, comme ce sont surtout des centrales gaz ou charbon qui sont appelées en dernier, le prix est au plus haut sur un marché tendu et dans un contexte de raréfaction organisée. Sur ce point, la Russie avait déjà décidé en 2021, bien avant de déclarer la guerre à l'Ukraine, de retenir une partie de sa production de gaz pour faire grimper les cours.

« C'est encore et toujours le consommateur qui passe à la caisse pour payer les pots cassés... quand il lui reste assez en poche pour y passer »

Quoi qu'il en soit, on aboutit à ce paradoxe qui oblige la France à payer le kilowattheure d'électricité à prix d'or alors que dans son mix énergétique, le gaz ne représente que 7 % de sa consommation et que son énergie nucléaire (à 70 %) lui permet d'améliorer très significativement son bilan carbone par rapport à ses voisins européens (voir encadré ci-dessous). Pendant ce temps-là, les discussions menées entre États européens sur un plafonnement des prix du gaz n'aboutissent qu'à grand peine le 17 décembre à un plafonnement très élevé du prix du gaz, à hauteur de 180 € le MWh, assorti d'une série de conditions complémentaires (cours à 83 € le 23 décembre). Quant à la grande réforme de l'électricité voulue par la Commission européenne, elle fait du surplace.

Les crises se superposent et se renforcent

Un malheur n'arrivant jamais seul, la crise de l'énergie s'est entourée d'autres crises, climatique, sanitaire, alimentaire... Elles se superposent, se gavent les unes des autres et se renforcent mutuellement. Elles ratissent large et laissent sur le carreau toutes sortes de fragili-

... Suite page 12

NOUVELLE FLAMBÉE DU PRIX DU GAZ PROGRAMMÉE EN JUILLET

Le 1^{er} juillet 2023, le tarif réglementé de vente du gaz tirera sa révérence. Il concerne encore près de 3 millions de foyers français sur les 10,5 millions d'abonnés au gaz. C'est le Conseil d'État qui, en 2017, avait jugé que ce tarif du fournisseur historique Engie était une entrave à la concurrence dans le contexte de la dérégulation des marchés de l'électricité et du gaz instaurée en France en 2007. Curieusement, pour le Conseil d'État, le gaz ne relève pas comme l'électricité (qui conserve son tarif réglementé) « de l'intérêt général ». Les abonnés au gaz devront donc souscrire avant le 1^{er} juillet une offre dite de « marché » à prix libre fixe ou à prix variable indexé sur le tarif réglementé (ou encore à prix variable indexé sur les marchés de gros mais ça, on le déconseille très fortement sauf à vouloir plon-



ger sa tête dans la gueule du loup), chez Engie ou ailleurs.

Le climat de grande incertitude qui pèse sur le marché du gaz rend cette date de juillet on ne plus mal choisie pour achever la dérégulation et recommande de ne pas céder à la précipitation pour profiter jusqu'au dernier moment du tarif réglementé. Il sera toujours possible

de résilier sans frais et de choisir son fournisseur à l'aide du comparateur en ligne que propose le médiateur national de l'énergie, il est plutôt bien fait : <https://www.energie-info.fr/comparateurs-et-outils/>

Tout en surveillant de près où on met les pieds. Le médiateur de l'énergie a mis en garde sur l'importance du choix du fournisseur après avoir pointé, en 2021, 30 626 litiges ayant opposé des Français à leurs fournisseurs d'énergie, un chiffre en progression de 150 % en cinq ans et concernant très majoritairement les nouveaux fournisseurs. Sans parler des pratiques contestables de certains concurrents d'EDF ou d'Engie, par exemple en faisant varier des tarifs sur des contrats à prix fixe etc. ou en démultipliant le démarchage à domicile avec les pressions qui l'accompagnent.



PRIMES À GRATTER

2023 sera l'année de primes en tout genre pour les particuliers. Des aides peut-être mieux ciblées mais en baisse, souvent insuffisantes et à côté desquelles passeront une majorité de Français.

SE DÉPLACER

Pour se déplacer : à la ristourne du prix à la pompe du litre d'essence, financé unilatéralement à hauteur de 15, puis 25 et enfin 8 centimes jusqu'à fin 2022, succède une indemnité carburant de 100 €. Mais pas pour tous. Elle concerne les salariés aux revenus les plus bas, sous 14 700 € par part fiscale (13 14 € nets par mois pour une personne seule) et qui ont impérativement besoin de leur véhicule pour se rendre à leur travail. 10 millions de personnes seraient concernées. Mais sont injustement exclus de ce dispositif les chômeurs, les retraités et les professionnels du volant (VRP, taxis, chauffeurs etc.). La demande doit être déposée sur le site en ligne des impôts avec son numéro fiscal, l'immatriculation du véhicule et une déclaration sur l'honneur stipulant qu'il est indispensable pour se rendre à son travail.

Autre piste automobile : deux primes de 100 € vont tenter d'encourager en 2023 le covoiturage. Elles s'adressent aux nouveaux inscrits sur une plateforme. La première concerne les covoiturages réguliers

de moins de 80 kilomètres, avec 25 euros versés dès le premier trajet, le solde si neuf autres trajets sont réalisés dans les trois mois suivants. Pour la seconde prime, cumulable, il faudra réaliser trois trajets longue distance. Ces primes seront gérées par les plateformes de covoiturage. □

SE CHAUFFER



D.R.

Pour son énergie domestique (gaz, chaleur, électricité) : après les différents boucliers tarifaires de 2022 et en plus du chèque énergie habituel versé depuis 2018 aux 6 millions de ménages les plus modestes, un chèque énergie supplémentaire d'une valeur de 100 à 200 € (correspondant à des plafonds de revenus respectifs de 17 400 € et 10 800 €) doit également être versé à 12 millions de foyers.

Des aides spécifiques pour le chauffage au bois et au fioul, cumulables avec le chèque énergie sont aussi disponibles. D'un montant de 50 à 200 €, le chèque énergie bois est proposé depuis le 22 décembre. Délivré sous conditions de ressources, il concerne 2,6 millions de ménages. Il est décalqué sur les montants et conditions du chèque énergie fioul qui avait été mis en place en novembre 2022 pour 1,6 million de foyers. □

SE NOURRIR



D.R.

Pour se nourrir : le chèque alimentaire promis de longue date ne semble pas près de voir le jour. Il aurait dû prendre en 2023 le relais de la prime inflation versée automatiquement fin 2022 aux 9 millions de foyers les plus modestes qui perçoivent déjà les minimas sociaux (allocataires RSA, minimum vieillesse, APL, AAH, boursiers etc.). Mais si son principe a été retenu, sa mise en place a même été votée au parlement en juillet 2021, il ne figure même pas dans le budget 2023 et ne dispose d'aucun crédit. Bruno Le Maire, ministre de l'économie traîne la patte et refuse son feu vert à un dispositif qui ne favoriserait pas les produits agricoles français. Louable puisque la mesure est issue de la conférence sur le climat, mais affichage pur et simple qui ressemble plutôt à un prétexte. La réalité est que les pouvoirs publics ne savent ni à qui ni comment distribuer ce chèque, ni pour quel montant, ni pour quelle périodicité. Les millions de précaires alimentaires attendront. □



D.R.

... Suite de la page 10

tés. Mais cette crise globale de l'énergie, multiforme et aux nombreux impacts, n'est pas née avec l'hiver, ni même d'ailleurs avec la guerre menée en Ukraine par Vladimir Poutine. L'historien britannique Adam Tooze utilise le terme de « polycrise »⁽⁷⁾ pour caractériser cette interpénétration de plusieurs crises qui conduit à une crise systémique globale. L'économiste néerlandais Servaas Storm note de son côté une inversion brutale⁽⁸⁾ : entre 1979 et 2019, la hausse des salaires jouait un rôle dans la hausse des prix, mais entre 2020 et 2022, c'est la hausse des prix de l'énergie et des matières premières qui a pesé de manière décisive, à hauteur de 43 %, dans le renchérissement du coût de la vie, tandis que l'augmentation des profits en était responsable à hauteur de 30 %.

Un tsunami sur le pouvoir d'achat

On a vu partout dans le monde en 2022 se multiplier des manifestations pour protester contre la flambée des prix du carburant et des denrées alimentaires, au Sri Lanka, au Bangladesh, au Panama, en Haïti, en Équateur... Crise des prix, surenchères spéculatives, multiplication des sécheresses, pénurie d'engrais en Afrique... David Beasley, directeur du Programme alimentaire mondial (Pam) estime que « l'on n'a pas encore vu le pire de la tempête (...) aujourd'hui, c'est une crise des prix qui entraîne un problème de disponibilité pour les populations les plus pauvres. Mais, en 2023, cela pourrait devenir un problème de disponibilité générale⁽⁸⁾. »

C'est bien un tsunami qui s'est abattu sur le pouvoir d'achat... On n'avait pas vu cela depuis 40 ans. Et rien ne permet d'espérer un retour prochain à des niveaux plus supportables. La spéculation se nourrit de la volatilité des prix des matières premières qui entraîne cette



D.R.

course à la hausse des prix à la consommation. La bulle financière s'est installée, de plus en plus déconnectée de l'économie réelle et des besoins. Dans un contexte de négociations serrées avec les producteurs, la grande distribution annonce encore une véritable flambée des prix de l'alimentation en 2023. En bout de chaîne, c'est encore et toujours le consommateur qui passe à la caisse pour payer les pots cassés... quand il lui reste assez en poche pour y passer.

Les associations, telles le Secours populaire, sont en première ligne pour pallier les insuffisances de l'État.

1. The Lancet 2019: [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(21\)00081-4/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(21)00081-4/fulltext)
2. <https://www.economist.com/interactive/graphic-detail/2022/11/26/high-fuel-prices-could-kill-more-europeans-than-fighting-in-ukraine-has>
3. Enquête européenne Secours Populaire 2022 : <https://www.secourspopulaire.fr/ipsos-x-secours-populaire-francais-observatoire-de-la-pauvrete-et-de-la-precarite-sondage-europe>
4. Enquête Secours Populaire-Ipsos 2021.
5. Energy and food security : linkages through price volatility, août 2018. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421518308486>
6. Title Transfer Facility : marché virtuel néerlandais d'échanges entre les acteurs de la filière gaz qui fixe les prix pour l'Europe.
7. « L'économie mondiale entre "polycrise" et crise structurelle », Libération, 5 juillet 2022.
8. « Nous sommes face à la pire crise alimentaire et humanitaire depuis la seconde guerre mondiale », Le Monde, 12 novembre



D.R.

VIES ET MORTS DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Les tarifs réglementés s'appliquant au gaz et à l'électricité datent de 1946 lorsque, dans le contexte de l'après-guerre, la nationalisation d'une myriade de sociétés de production, de transport et de distribution de l'énergie a conduit à la création d'EDF-GDF pour soutenir à la fois la relance industrielle et l'accès pour tous à l'énergie. Ce modèle qui confiait à l'État de fixer un tarif réglementé a tenu. Il a fait ses preuves jusqu'au tournant du millénaire, lorsque l'Europe, balayée par un fort vent libéral, a considéré ce bien public comme une entrave à la concurrence. Depuis 2007, les particuliers peuvent choisir entre les fournisseurs historiques de gaz et d'électricité, EDF, GDF (devenu Engie) d'une part, des fournisseurs alternatifs d'autre part. C'est la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui contrôle l'évolution des tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics, deux fois par an pour l'électricité, chaque mois pour le gaz.

LES AIDES DE L'ÉTAT NE COMPENSENT PAS LES HAUSSES DE PRIX

« 62 %
des Français
restreignent leurs
déplacements,
47 % coupent
périodiquement le
chauffage,
34 % renoncent
à soigner
certaines
maladies »

On s'en doutait mais l'Insee l'a chiffré dans une enquête de décembre 2022. Les diverses contributions de l'État pour aider les Français à supporter les hausses des prix de l'énergie (bouclier tarifaire, remise à la pompe, chèque énergie ou prime inflation) entre janvier 2021 et juin 2022 n'ont pas suffi. La perte moyenne de pouvoir d'achat toutes aides confondues a été de 720 euros, soit une baisse de 1,3 %, avec, comme toujours, de fortes disparités. Hors des agglomérations, où la voiture est indispensable, la perte atteint 910 euros. Et si le montant des aides est plus élevé pour les ménages les plus modestes, au prorata de leurs revenus, la perte atteint 1,6 % pour les 30 % les plus pauvres, contre seulement 1,2 % pour les 30 % les plus riches.



D.R.

L'URGENCE D'UNE CONFÉRENCE NATIONALE DE L'ÉNERGIE



Considérant l'importance des pertes de pouvoir d'achat des ménages consécutives à la flambée des prix de l'énergie, Indecosa-CGT a appelé en septembre 2022 le gouvernement à tenir rapidement une conférence nationale de l'énergie ouverte à

l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, associations de consommateurs et d'usagers, confédérations syndicales, représentants des directions et des personnels des producteurs et distributeurs d'énergie...).

Cette conférence devra permettre la définition d'une politique énergétique garantissant à tous l'accès à ce bien de première nécessité via des tarifs adaptés aux moyens des usagers et incluant un accès minimum pour les plus fragiles, financé par la solidarité.

Autres pistes : un bilan de la libéralisation du secteur de l'énergie, la levée des freins à la rénovation des logements que sont les montants et la complexité des aides, le maquis d'offres et d'acteurs et les escroqueries en tout genre.

Enfin, Indecosa-CGT demande la mise en place d'une transition énergétique digne de ce nom, à la fois plus ambitieuse et incontestable sur le plan de l'acceptabilité sociale, avec une révision de la fiscalité environnementale allant dans le sens d'une réelle proportionnalité et d'une sollicitation plus forte des secteurs de l'économie les plus polluants.

TARIFS RÉGLEMENTÉS : GARDONS LA MAIN

Fin des tarifs réglementés du gaz, c'est pour juillet 2023 ! Que de courriers dans nos boîtes aux lettres... Il faut y penser, c'est vrai mais sans s'affoler pour autant.

De nombreux consommateurs nous interrogent sur le nombre important de courriers reçus pour leur rappeler la fin prochaine des tarifs réglementés du gaz naturel. Car vous êtes encore très nombreux à avoir maintenu vos contrats à tarif réglementé avec Engie, opérateur historique (ou d'une entreprise locale de distribution de gaz naturel). Avec l'explosion des prix, l'heure était à la précaution voire la frilosité. Un choix plutôt judicieux, car voilà des contrats qui auront été protégés par le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. Un bouclier prolongé jusqu'en juillet 2023 pour limiter la hausse (et qui protège également les offres indexées sur ce tarif).

Tous ces courriers au logo de la communication gouvernementale officielle (Marianne tricolore République française) ont été prévus par la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019. Nous en aurons reçu cinq au total. Un récent courrier est arrivé entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022. Un dernier tombera dans les boîtes aux lettres au mois de mars 2023.

Regarder les comparateurs de prix

Les courriers officiels le précisent, la fin est proche et le temps est venu de comparer. Pour faciliter la recherche, nous sommes invités à nous emparer du comparateur officiel disponible sur « energie-info.fr ». Il faut se munir de nos factures, renseigner la consommation du logement, à l'année ou au mois... Sélectionner des critères de choix, pour des offres habituelles ou promotionnelles, voire une offre plus « verte ». Tout cela sans s'affoler. Au terme de la comparaison, toute une liste de fournisseurs et d'offres, s'affichera et seront disponibles sur notre commune.

A parcourir cette liste, il semble qu'il y ait peu d'offres « à prix fixe » (pendant un an, deux voire trois). Une formule qui peut pourtant être intéressante car le fournisseur ne pourra pas augmenter son prix avant le terme. Un engagement qui ne vaut que pour lui, car un consommateur peut changer d'offre ou de fournisseur à tout moment. Mais la plupart des offres affichées seront « indexées » et varieront. Attention alors au choix de votre index. Fuyez les offres à tarification dynamique qui varient tous les jours. Le coût de l'abonnement diffère aussi, selon l'offre.

Des professionnels ont mis en place leurs propres



COMPARATEUR D'OFFRES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL

D.R.

comparateurs pour proposer leurs offres, n'usez que du comparateur officiel. Vous êtes déjà la cible de tant de correspondances, d'appels et de mails. Car la fin des tarifs réglementés est une excellente entrée en matière pour convaincre. Là encore, pas de précipitation. Gardons la main.

Attention aux données personnelles

D'autres courriers reçus intriguent également les consommateurs. Il s'agit cette fois de la transmission de nos données personnelles. Car la loi impose au fournisseur historique de transmettre les données de contact et de consommation aux autres fournisseurs qui les demandent. Mais il faut au préalable l'accord du consommateur. C'est pour cette raison que nous recevons des courriers avec des « coupons à retourner ». Alors faut-il répondre ? Absolument, car depuis le 1^{er} octobre 2022, la règle a changé. Nous ne sommes plus consultés sur notre accord explicite mais sur notre opposition au transfert. Ne pas répondre, c'est ne pas s'opposer et les données sont transmises. Autant faire notre choix, prendre contact avec les fournisseurs qui nous intéressent... Sans être assaillis de propositions.

Au mois de juillet 2023, le consommateur qui n'aura pas choisi, pas réussi à se décider, ne sera pas pour autant privé de contrat ou en risque de rupture d'approvisionnement. Il basculera sur une offre de marché de Engie, son fournisseur jusque là. Mais commencez à étudier les offres, pour faire un choix éclairé de contrat le moment venu. Tout cela, sans vous affoler. Vous pouvez garder votre contrat à tarif réglementé pour le moment, et des offres nouvelles peuvent émerger d'ici juin 2023.



L'AVIS D'INDECOSA

Indecosa-CGT revendique toujours le maintien des tarifs réglementés et condamne le démarchage intempestif de tous les opérateurs. L'Énergie est un bien commun qui doit redevenir un véritable service public pour garantir une équité et solidarité pour tous les usagers.

Retraite et surloyers versés aux bailleurs publics

INDECOSA-CGT, APPELLE
DÉPUTÉS ET SÉNATEURS
À MODIFIER LA LOI

Les associations départementales Indecosa-CGT sont régulièrement sollicitées par des locataires disposant d'un logement social, qui, dans l'année qui suit leur départ en retraite, se voient contraints de régler des surloyers qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros.

Quel est le problème ?

Après un départ en retraite, le montant des revenus à déclarer est significativement augmenté du fait du versement de l'indemnité de départ en retraite perçue par tous les salariés relevant du Code du travail. Cette indemnité est souvent équivalente à 6 mois de salaire pour les salariés disposant d'une carrière complète. Jusqu'en 2019, pour réduire le montant de l'impôt, il était possible d'opter pour le système de l'étalement. Avec ce dispositif, l'indemnité de départ à la retraite était répartie par parts égales pendant 4 ans.

Mais, depuis 2019, le système de déclaration fiscale de cette indemnité a été modifié. Désormais, avec la dite règle du « quotient » (qui minore l'impact de la fiscalisation de cette prime mais se montre moins favorable que le système de l'étalement) l'indemnité est fiscalisée sur une seule année.

Cette modification des règles fiscales a abouti à accroître considérablement le nombre de personnes appelées à payer un supplément de loyer de solidarité auprès des bailleurs publics dans l'année qui suit leur départ en retraite (il est fréquent que cette modification des règles fiscales aboutisse à un surloyer de plusieurs centaines d'euros par mois qui n'aurait pas été perçu si les anciennes règles s'appliquaient encore aujourd'hui).



LA PROPOSITION D'INDECOSA-CGT

INDECOSA-CGT a adressé une proposition de loi à l'ensemble des députés et sénateurs. Cette proposition de loi vise à modifier la base de calcul du supplément de loyer de solidarité en excluant de cette base de calcul la totalité du montant de la prime de départ en retraite versée au salarié.

En effet, les surloyers actuellement perçus par les bailleurs publics, sur la seule base du versement de cette prime de départ en retraite, apparaissent illégitimes. Ces surloyers correspondent uniquement à un « effet pervers » apparu suite à la modification des règles fiscales applicables. L'impact de cette modification sur le calcul des surloyers n'a absolument pas été appréhendé par le législateur et les pouvoirs publics.

Au surplus, la prime de départ en retraite a été mise en place par le législateur afin de permettre au nouveau retraité de faire face, pour un temps, à la baisse de revenu qui l'affecte dès lors qu'il cesse son activité de salarié.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données par les parlementaires à cette modification législative proposée par INDECOSA-CGT.

Loïc Daguzan

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

Montant unitaire : ☐ 5 €Abonnement papier 6 numéros par an ☐ 30 €Abonnement de soutien ☐ 35 € et plus

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

je règle par carte bancaire sur indecosa.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2023 ☐ 30 eurosJe m'abonne à In magazine pour six numéros ☐ 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516

Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05

• Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et
découvrez le site
d'INDECOSA-CGT
<https://www.indecosa.fr>

En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***



Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif?

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus: relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.